



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 1^{er} OCTOBRE 1992, A 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet
Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller
Monsieur Jean-Guy Brodeur, conseiller suppléant
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Madame Christiane Chadwick, conseillère
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Madame Renée Legendre, conseillère
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Était absent :

Monsieur Roger Brouard, conseiller (remplacé par
monsieur Jean-Guy Brodeur)

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assistait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 1992
3. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
 - 3.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement numéro 1514
 - 3.2 Ville de Beloeil : règlement numéro 1253-92
4. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 1992 du Comité consultatif d'aménagement
5. Modifications au Schéma d'Aménagement
 - 5.1 Périmètres d'urbanisation et affectations
 - 5.2 Demandes particulières
6. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 6.1 Mont-Saint-Hilaire : règlements numéros 845-12, 845-13 et 845-14



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 6.2 McMasterville : règlements d'urbanisme
7. Engagement d'un responsable de la comptabilité
8. C.L.S.C. de la Vallée des Patriotes : huitième sous-région socio-sanitaire
9. Mémoire présenté au Groupe de Travail sur Montréal et sa région
10. Nomination du représentant de Mont-Saint-Hilaire au Comité consultatif d'aménagement
11. Nomination d'un substitut au préfet : conseil d'administration S.M.D.
12. Nomination d'un(e) représentant(e) et d'un substitut : partenaires pour l'emploi
13. Saint-Bruno-de-Montarville : ville fleurie du Québec
14. Bordereau des comptes à payer
15. Correspondance
16. Affaires publiques
17. Divers
18. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Renée Legendre
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier, en y apportant la modification suivante :

Le sujet du point 8 est placé au point 2.1 et en y ajoutant les points suivants :

- 10.1 Nomination de la représentante de la ville de Carignan au sein du Comité consultatif d'aménagement
- 17.1 Nomination des représentants de la M.R.C. pour la Télévision communautaire
- 17.2 Demande de modification au R.C.I. : agrandissement des bâtiments et usages dérogatoires
- 17.3 Formation d'un Conseil régional de développement économique

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

92-10-119



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 1992

92-10-120

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Christiane Chadwick
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2.1 C.L.S.C. de la Vallée des Patriotes : huitième sous-région socio-sanitaire

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une demande d'appui de la part du C.L.S.C. de la Vallée des Patriotes à l'effet de reconnaître le territoire du C.L.S.C. comme une sous-région socio-sanitaire. Un mémoire accompagne le projet de résolution.

A cet effet, monsieur Gustave Favreau, président du C.L.S.C., explique les raisons qui motivent le C.L.S.C. à formuler une telle demande et répond aux questions des membres du Conseil.

Suite à des échanges sur le sujet, les membres du Conseil conviennent de reporter leur décision à une prochaine séance et demandent au président du C.L.S.C. qu'une lettre explicative soit acheminée à chaque conseil local.

POINT 3. DEMANDE D'AVIS : REGLEMENTS D'EMPRUNTS

92-10-121

3.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement numéro 1514

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 18 septembre 1992 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;



No de résolution
ou annotation

92-10-121
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur l'acquisition
d'une partie du lot 496

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de
comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro
1514 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3.2 Ville de Beloeil : règlement numéro 1253-92

92-10-122

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant
pour objet l'exécution de travaux publics autres
que des travaux de réfection, de correction ou
de réparation d'immeubles en place doit être
transmis dès son adoption au Conseil de la
Municipalité régionale de comté pour qu'il donne
son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le
secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 21
septembre 1992 et qu'une lettre a été envoyée
à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de
comté doit transmettre un avis dans les trente
(30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régiona-
le de comté doit porter sur l'opportunité du
règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de
contrôle intérimaire en vigueur sur le ter-
ritoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux
sur des rues existantes en zone blanche

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de
comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro
1253-92 de la ville de Beloeil.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 4. DÉPOT DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 1992 DU COMITÉ CONSULTATIF
D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-
verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 1992 du
Comité consultatif d'aménagement.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

POINT 5. MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

5.1 Périmètres d'urbanisation et affectations

Le directeur général dépose au Conseil un document, réalisé par la M.R.C. et intitulé "Modifications au Schéma d'Aménagement, synthèse des mémoires des municipalités". Il se présente en deux (2) parties, soit : les affectations concernant les nouveaux périmètres et les modifications diverses.

Le coordonnateur à l'aménagement présente en détail la première partie du document touchant les affectations.

Suite à des échanges et des discussions, la résolution suivante est déposée :

92-10-123

ATTENDU QUE le décret, relatif à la nouvelle zone agricole permanente pour notre M.R.C., a été publié dans la Gazette officielle du Québec du 29 juin 1992;

ATTENDU QUE suite à la parution du décret, le Conseil a demandé à chaque municipalité de présenter un mémoire concernant les affectations des périmètres urbains et diverses modifications au Schéma d'Aménagement, et ce, au plus tard le 25 septembre 1992;

ATTENDU QUE le Conseil a procédé à l'étude des affectations des périmètres urbains à partir d'un document synthèse, produit par la M.R.C. et intitulé "Modifications au Schéma d'Aménagement, synthèse des mémoires des municipalités";

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, à la séance du 28 septembre 1992, a formulé ses recommandations au Conseil eu égard aux affectations des périmètres urbains;

ATTENDU QUE le Conseil n'a pas été en mesure de procéder à l'étude des demandes de modifications diverses

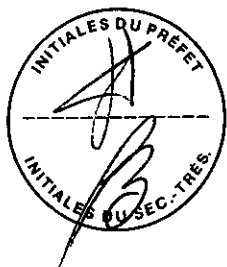
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau

ET RÉSOLU DE procéder à une première modification au Schéma d'Aménagement relativement aux points suivants :

- . Le développement des périmètres d'urbanisation doit être réalisé avec la présence d'au moins un (1) service, sauf dans les pôles majeurs où les deux (2) services sont requis, en tenant compte des cas d'exception suivants :

- la ville de Carignan;



No de résolution
ou annotation

92-10-123
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- les secteurs industriels de Saint-Mathieu-de-Beloeil, Beloeil et Mont-Saint-Hilaire ne requérant la présence que d'un (1) seul service, sauf pour les développements en profondeur nécessitant l'ouverture de rues où les deux (2) services seront alors requis.
- . Identifier les nouvelles affectations des périmètres d'urbanisation, tel que demandé par les municipalités dans leur mémoire;
- . Soustraire les affectations protection dans les périmètres d'urbanisation;
- . Identifier une nouvelle affectation aéroportuaire dans le secteur de l'aéroport à Saint-Mathieu-de-Beloeil;
- . Ajouter les équipements municipaux comme usages compatibles à l'affectation agricole;
- . Délimiter, dans l'affectation agricole, des zones où des sites d'élimination des déchets seront identifiés comme usages compatibles.

De demander un avis juridique à Me Armand Poupart jr. quant à la possibilité d'inclure l'affectation agricole dans les périmètres d'urbanisation.

D'entamer, dans une séance ultérieure, une seconde procédure de modifications au Schéma d'Aménagement eu égard aux demandes de modifications diverses par les municipalités.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.2 Demandes particulières

Conformément à la résolution adoptée au point 5.1, le Conseil convient de reporter l'étude des demandes particulières à une séance ultérieure.

POINT 6. AVIS DE CONFORMITÉ : REGLEMENTS D'URBANISME

6.1 Mont-Saint-Hilaire : règlements numéros 845-12, 845-13 et 845-14

. Règlement numéro 845-12 modifiant le règlement de zonage

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-12 modifiant le règlement de zonage afin d'incorporer des dispositions relatives à une zone P.A.E.;

ATTENDU QUE pour entrer en vigueur, le règlement numéro 845-12 doit faire l'objet de l'émission d'un certificat de conformité de la part de la M.R.C.;

92-10-124



No de résolution
ou annotation

92-10-124
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 92-09-058, le Comité consultatif d'aménagement recommande au Conseil d'approuver le règlement numéro 845-12

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve le règlement numéro 845-12 modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le règlement numéro 845-12.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

. Règlement numéro 845-13 modifiant le règlement de zonage

92-10-125

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-13 modifiant le règlement de zonage afin de modifier des dispositions relatives à une zone P.A.E.;

ATTENDU QUE pour entrer en vigueur, le règlement numéro 845-13 doit faire l'objet de l'émission d'un certificat de conformité de la part de la M.R.C.;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 92-09-059, le Comité consultatif d'aménagement recommande au Conseil d'approuver le règlement numéro 845-13

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le Conseil approuve le règlement numéro 845-13 modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

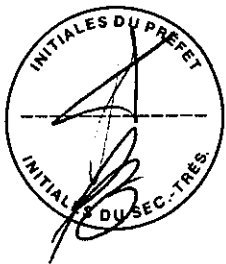
QUE le secrétaire-trésorier émette un certificat de conformité pour le règlement numéro 845-13.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

. Règlement numéro 845-14 modifiant le règlement de zonage

92-10-126

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire est conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

92-10-126
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté le règlement numéro 845-14 modifiant le règlement de zonage afin d'incorporer certains usages commerciaux en zone agricole;

ATTENDU QUE pour entrer en vigueur, le règlement numéro 845-14 doit faire l'objet de l'émission d'un certificat de conformité de la part de la M.R.C.;

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 92-09-060, le Comité consultatif d'aménagement demande à la ville de Mont-Saint-Hilaire de modifier l'usage commercial concernant l'atelier de production artisanale

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer

ET RÉSOLU QUE le Conseil n'approuve pas le règlement numéro 845-14 modifiant le règlement de zonage de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.2 McMasterville : règlements d'urbanisme

92-10-127

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de McMasterville est en vigueur;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté ses règlements d'urbanisme, à savoir : un règlement de zonage, un règlement de lotissement, un règlement de construction et un règlement de permis et certificats;

ATTENDU QUE lesdits règlements ont été transmis au Conseil pour obtenir les avis de conformité;

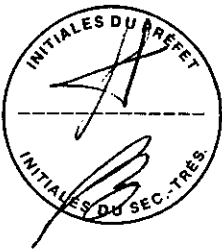
ATTENDU QUE le Comité consultatif d'aménagement, lors de la séance du 28 septembre 1992, a procédé à l'analyse des règlements d'urbanisme de la municipalité et, par la résolution numéro 92-09-061, recommande au Conseil d'émettre les avis de conformité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. approuve le règlement de zonage numéro 282-18 puisqu'il est conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le Conseil de la M.R.C. approuve le règlement de lotissement numéro 283-2 puisqu'il est conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.



No de résolution
ou annotation

92-10-127
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

QUE le Conseil de la M.R.C. approuve le règlement de construction numéro 284-5 puisqu'il est conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le Conseil de la M.R.C. approuve le règlement de permis et certificats numéro 327 puisqu'il est conforme aux objectifs du Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

QUE le secrétaire-trésorier émette quatre (4) certificats de conformité pour les règlements d'urbanisme de McMasterville, à savoir : le règlement de zonage, le règlement de lotissement, le règlement de construction et le règlement de permis et certificats.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 7. ENGAGEMENT D'UN RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ

92-10-128

ATTENDU QUE madame France Blain, responsable de la comptabilité, doit quitter pour un congé de maternité auquel est aussi relié un congé sans solde;

ATTENDU QUE suite à la parution du poste temporaire dans les journaux locaux, la M.R.C. a reçu soixante-douze (72) curriculum vitae;

ATTENDU QU'après une première sélection, sept (7) candidats ont été reçus en entrevue;

ATTENDU QUE le directeur général propose la candidature de monsieur Claude Giroux pour laquelle les membres du Conseil ont étudié le curriculum vitae

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYÉ PAR Madame Christiane Chadwick

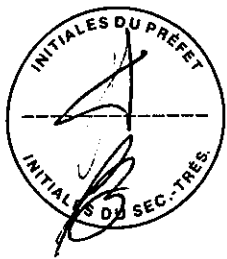
ET RÉSOLU D'engager monsieur Claude Giroux au poste de responsable de la comptabilité aux conditions suivantes :

- . la période d'embauche est du 19 octobre 1992 au 30 septembre 1993;
- . le salaire hebdomadaire est de 663,46 \$
- . l'employé a droit aux congés fériés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 8. C.L.S.C. DE LA VALLÉE DES PATRIOTES : HUITIÈME SOUS-RÉGION SOCIO-SANITAIRE

Tel que convenu, lors de l'adoption de l'ordre du jour, le sujet a été abordé au point 2.1.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 9. MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU GROUPE DE TRAVAIL SUR
MONTREAL ET SA RÉGION**

92-10-129

ATTENDU QU'un groupe de travail a été formé par le ministre des Affaires municipales, monsieur Claude Ryan, afin d'étudier la problématique de Montréal et sa région;

ATTENDU QUE monsieur le Préfet a été invité à présenter sa position face à cette problématique;

ATTENDU QU'un mémoire à cet effet a été soumis au Conseil à la séance du 3 septembre 1992

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Madame Renée Legendre

ET RÉSOLU par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu DE faire parvenir au groupe de travail sur Montréal et sa région le mémoire de la M.R.C., et ce, tel que soumis sous forme de projet à la séance du 3 septembre 1992.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**POINT 10. NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE MONT-SAINT-
HILAIRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT**

92-10-130

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire, par la résolution numéro 92-387, a nommé monsieur Sylvain Villeneuve à titre de représentant de la ville de Mont-Saint-Hilaire au sein du Comité consultatif d'aménagement;

ATTENDU QUE toute nomination au sein dudit Comité doit être entérinée par le Conseil

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu QUE monsieur Sylvain Villeneuve soit et est nommé à titre de représentant de la ville de Mont-Saint-Hilaire au sein du Comité consultatif d'aménagement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10.1 Nomination de la représentante de Carignan au sein du Comité consultatif d'aménagement

92-10-131

ATTENDU QUE la ville de Carignan, par la résolution numéro 92-09-316, a nommé madame Renée Legendre à titre de représentante de la ville de Carignan au sein du Comité consultatif d'aménagement;

ATTENDU QUE toute nomination au sein dudit Comité doit être entérinée par le Conseil



No de résolution
ou annotation

92-10-131
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu QUE madame Renée Legendre soit et est nommée à titre de représentante de la ville de Carignan au sein du Comité consultatif d'aménagement.

REJETTÉ MAJORITAIREMENT, madame Christiane Chadwick et messieurs Pierre Beauregard, Ferdinand Borremans, Pierre Bourbonnais, Honorius Charbonneau, Bertrand Poulin, Rosaire St-Germain, Wildor Vigeant et Claude Voyer ayant voté contre la résolution.

POINT 11. NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU PRÉFET : CONSEIL D'ADMINISTRATION S.M.D.

92-10-132

ATTENDU QUE monsieur le Préfet a été nommé à titre de représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du Conseil d'administration de la Société montréalienne de développement;

ATTENDU QU'en vertu des règlements de la S.M.D., il est nécessaire de nommer un substitut au représentant de la M.R.C.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RÉSOLU QUE monsieur Ferdinand Borremans soit et est nommé à titre de substitut au préfet comme représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein du Conseil d'administration de la Société montréalienne de développement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 12. NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) ET D'UN SUBSTITUT : PARTENAIRES POUR L'EMPLOI

92-10-133
(résolution
rescindée et
remplacée par
la résolution
numéro 93-01-013)

ATTENDU QUE le groupe "Partenaires pour l'emploi" sollicite la participation de notre M.R.C. à la Table de concertation permanente de la Rive-Sud;

ATTENDU QUE de ce fait, la M.R.C. doit nommer son représentant au sein de la Table ainsi qu'un substitut

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Voyer



No de résolution
ou annotation

92-10-133
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE monsieur Pierre Bélanger, directeur général, soit et est nommé représentant de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu au sein de la Table de concertation permanente de la Rive-Sud.

QUE monsieur Bernard Roy, coordonnateur à l'aménagement, soit et est nommé à titre de représentant substitut.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 13. SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE : VILLE FLEURIE DU QUÉBEC

92-10-134

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU D'adopter une motion de félicitation à la ville de Saint-Bruno-de-Montarville qui a remporté le prix de première ville fleurie du Québec dans sa catégorie pour 1992 et qui a également remporté le premier prix en Montérégie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 14. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

92-10-135

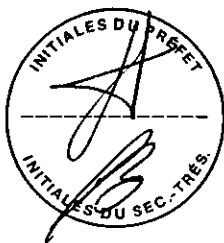
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer #92-08 de chèque #4435 à chèque #4459 et chèque #S3314 à chèque #S3352 pour un montant total de 63 312,05 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 15. CORRESPONDANCE

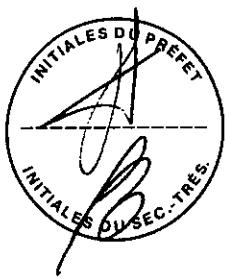
- 92-463 10-08-92 Copie d'une lettre de MONSIEUR PAUL-MAURICE PATENAUDE, préfet, M.R.C. DU HAUT SAINT-LAURENT, adressée aux maires des municipalités membres, concernant la formation du Conseil régional de développement.
- 92-464 18-08-92 Lettre de MONSIEUR ANDRÉ GAMACHE, secrétaire, GROUPE DE TRAVAIL SUR MONTRÉAL ET SA RÉGION, concernant la présentation du mémoire sur Montréal et sa région.
- 92-465 19-08-92 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS BUTEAU, ingénieur, MACOGEP EXPERTS CONSEILS, demandant une attestation de conformité pour un projet de traitement et rejet des eaux industrielles.
- 92-466 19-08-92 Lettre de MONSIEUR GÉRARD LEDUC, GÉRARD LEDUC, nous transmettant une offre de services pour le compostage des feuilles, branches et gazon.
- 92-467 25-08-92 Lettre de MONSIEUR PATRICK LOVE, concernant les demandes de périmètres d'urbanisation pour la ville de Carignan.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

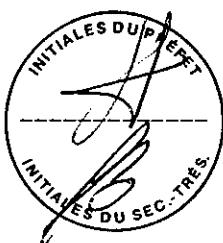
- 92-468 26-08-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant leurs règlements d'urbanisme pour avis de conformité.
- 92-469 27-08-92 Lettre de MADAME SYLVIE CHAREST, fonctionnaire désignée, VILLE DE CHAMBLY, concernant une intervention sur la rive de la rivière Richelieu.
- 92-470 27-08-92 Lettre de MADAME JULIE LAURIN, greffière adjointe, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement d'emprunt numéro 839 pour approbation du Conseil ainsi que les règlements numéros 845-12, 845-13 et 845-14, modifiant le règlement de zonage, pour avis de conformité.
- 92-471 27-08-92 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie d'une résolution concernant la révision du Schéma d'Aménagement.
- 92-472 28-08-92 Lettre de MONSIEUR MARIO FONTAINE, directeur régional, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant l'intervention sur le milieu riverain au Manoir Rouville-Campbell.
- 92-473 28-08-92 Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. CHAMPLAIN, nous transmettant copie d'une résolution concernant la révision de leur schéma d'Aménagement.
- 92-474 28-08-92 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant copie d'une résolution concernant l'adoption d'un règlement modifiant leur schéma d'aménagement.
- 92-475 28-08-92 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant copie d'une résolution concernant la nomination du représentant su sein du C.C.A.
- 92-476 31-08-92 Lettre de MADAME SOPHIE LANCTOT, coordonnatrice, LOGIQUE, nous transmettant une offre de services à titre d'agence de livraison pour le programme PAD.
- 92-477 31-08-92 Lettre de MADAME ELIANE COLLIN, service de formation, U.M.R.C.Q., nous informant que la session de formation en gestion financière n'aura pas lieu dans notre M.R.C., faute d'inscriptions.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 92-478 31-08-92 Lettre de MADAME NICOLE INKEL, secrétaire-trésorière, M.R.C. DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE, demandant notre appui afin qu'une révision de la zone agricole soit possible à chaque révision du schéma d'aménagement.
- 92-479 31-08-92 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, nous transmettant une opinion légale concernant les travaux de stationnement du Parc Dumont.
- 92-480 31-08-92 Lettre de Me FRANCOIS BILODEAU, direction des affaires juridiques, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, concernant la décision rendue pour le dossier : Pépinières Auclair et Frères Inc..
- 92-481 31-08-92 Lettre de MADAME SYLVIE HEPPEL, citoyenne, demandant notre appui dans le dossier de la relocalisation de la Maison des Jeunes à Mont-Saint-Hilaire.
- 92-482 01-09-92 Lettre de MONSIEUR PIERROT ROUX, président, SERVICES TECHNIQUES L.R., nous transmettant une offre de services quant à la préparation de plans et devis de cours d'eau.
- 92-483 02-09-92 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERAIN, ingénieur, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION, accusant réception de notre résolution concernant la demande de participation financière pour des travaux de stabilisation dans le cours d'eau Ruisseau de Beloeil.
- 92-484 02-09-92 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, désapprouvant la décision du Conseil, quant au règlement numéro 845-6, zone PAE-11, de la ville de Mont-Saint-Hilaire.
- 92-485 03-09-92 Lettre de MONSIEUR ROBERT MIDDLEMISS, ministre délégué aux transports, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, concernant la décentralisation de la voirie locale.
- 92-486 03-09-92 Lettre de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, directeur de projet, SANI MOBILE MONTRÉAL INC., demandant une attestation de conformité pour un projet d'entreposage de déchets domestiques dangereux et de sols contaminés.
- 92-487 04-09-92 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copie de leur plan d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 92-488 08-09-92 Copie d'une lettre de MONSIEUR RÉMI MAYRAND, président, COMMISSION DE TOPONYMIE, adressée à MONSIEUR LUC GAUTHIER, maire, VILLE D'IBERVILLE, concernant l'appui de deux municipalités de notre M.R.C. pour l'autoroute de la Vallée-des-Forts.
- 92-489 08-09-92 Lettre de Me ARMAND POUPART, POUPART & POUPART, nous transmettant un projet de requête concernant l'enseigne dérogatoire sise au 820 boul. Périgny à Chambly.
- 92-490 08-09-92 Lettre de Me ARMAND POUPART, POUPART & POUPART, concernant les interventions non conformes au R.C.I. dans la ville de Carignan.
- 92-491 08-09-92 Lettre de MONSIEUR JEAN BOUCHARD, directeur de projet, CHEMCYCLE INC., nous demandant une attestation de conformité pour un projet d'entreposage de déchets domestiques dangereux et de sols contaminés.
- 92-492 11-09-92 Lettre de MONSIEUR CLAUDE PICHETTE, président, GROUPE DE TRAVAIL SUR MONTRÉAL ET SA RÉGION, nous remerciant d'avoir participé à la rencontre du 3 septembre 1992.
- 92-493 11-09-92 Lettre de MONSIEUR JEAN-BENOIT JONCAS, directeur prospection commerciale, PLAVECO GÉRANCE LTÉE, nous transmettant leurs services dans le domaine de la gérance de projets de construction.
- 92-494 11-09-92 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT, nous demandant de participer au processus de mise en nomination à l'Académie des Grands Montérégiens - 1993.
- 92-495 11-09-92 Lettre de MONSIEUR GASTON BLACKBURN, ministre, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, nous présentant le plan d'action quinquennal sur les parcs au Québec, intitulé "La nature en héritage".
- 92-496 14-09-92 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., POUPART & POUPART, concernant le dossier Conrad Handfield c. M.R.C.V.R. et municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 92-497 14-09-92 Lettre de MADAME BRIGITTE BOISVERT, greffière, VILLE DE SAINTE-JULIE, nous transmettant copie d'une résolution appuyant la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil dans sa demande pour l'obtention d'une aide financière auprès du ministère de l'Agriculture pour le cours d'eau Ruisseau Beloeil.
- 92-498 14-09-92 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier intérimaire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du procès-verbal du 7 mai 1992 de la M.R.C..
- 92-499 16-09-92 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier intérimaire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant copie d'une résolution appuyant la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil dans la demande de participation financière auprès du ministère de l'Agriculture pour le cours d'eau Ruisseau Beloeil.
- 92-500 16-09-92 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant copie d'une résolution nommant la représentante au sein du C.C.A..
- 92-501 16-09-92 Copie d'une lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR CLAUDE VOYER, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, concernant une demande de prolongation de délai pour l'adoption de leurs règlements d'urbanisme.
- 92-502 16-09-92 Copie d'une lettre de MONSIEUR MARCEL DULUDE, maire, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, adressée à MONSIEUR ROBERT MIDDLEMISS, ministre délégué aux transports, GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, concernant le projet de partage de responsabilités du réseau routier.
- 92-503 16-09-92 Lettre de MONSIEUR MARCEL DANIS, député de Verchères, GOUVERNEMENT DU CANADA, nous transmettant une brochure sur l'entente constitutionnelle.
- 92-504 16-09-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant copie du projet de règlement modifiant leur schéma d'aménagement.
- 92-505 16-09-92 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous transmettant copie d'une résolution nommant un substitut au représentant du C.C.A..



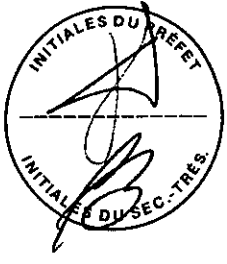
No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 92-506 16-09-92 Lettre de MONSIEUR MICHEL JULIEN, PARTENAIRES POUR L'EMPLOI, sollicitant notre participation au sein de la Table de concertation permanente de la Rive-Sud.
- 92-507 18-09-92 Lettre de MONSIEUR CAROL WAGNER, président, WAGNER, DAIGLE, REVAY LTÉE, nous transmettant une offre de services d'assistance professionnelle pour des projets environnementaux régionaux.
- 92-508 18-09-92 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant copie du règlement d'emprunt numéro 1514 pour approbation du Conseil.
- 92-509 21-09-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant copie du règlement d'emprunt numéro 1253-92 pour approbation du Conseil.

Publications du mois de septembre 1992

Solutions	vol.2, no.2 été 1992
Gazette officielle du Québec	index janvier-juin 1992
Gazette officielle du Québec	no.36 19 août 1992
L'action nationale	vol. XXXII, no.7 septembre 1992
Municipalité	septembre 1992
Gazette officielle du Québec	no.37 26 août 1992
Urba	vol.13, no.6 septembre 1992
Accès aux affaires	vol.3, no.2 automne 1992
Quorum	vol.17, no.4 septembre 1992
Gazette officielle du Québec	no.38 2 septembre 1992
Gazette officielle du Québec	no.39 9 septembre 1992
Affaires Montérégiennes	vol.5, no.3 octobre 1992



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

POINT 16. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 17. DIVERS

17.1 Nomination des représentants de la M.R.C. pour la
Télévision communautaire

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE madame Christiane Chadwick et messieurs
Pierre Beauregard et Guy Renaud soient et sont nommés au
sein du Conseil d'administration de la Télévision com-
munautaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17.2 Demande de modification au R.C.I. : agrandissement
des bâtiments et usages dérogatoires

Madame Renée Legendre, mairesse de la ville de Carignan,
dépose une demande de modification au règlement de contrôle
intérimaire afin de permettre l'agrandissement des usages
ou bâtiments dérogatoires protégés par droits acquis.

Les membres du Conseil réfèrent cette demande au Comité
consultatif d'aménagement pour avis.

17.3 Formation d'un conseil régional de développement
économique

Face à un projet de mise sur pied d'un conseil régional de
développement économique, les membres du Conseil demandent
au directeur général de la M.R.C. de réunir les secré-
taires-trésoriers(ières) et directeurs généraux des municipa-
lités afin qu'ils formulent des recommandations sur le
sujet.

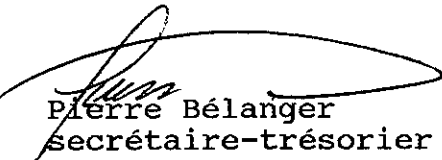
POINT 18. CLOTURE DE LA SEANCE


IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points
à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

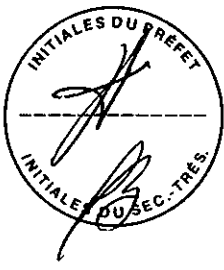
Il est 23 heures 10.


Pierre Bélanger
Secrétaire-trésorier


Frédéric Trépanier
préfet

92-10-136

92-10-137



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

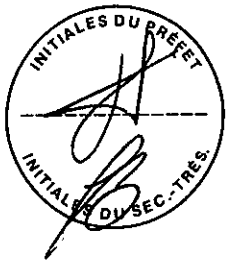
PROVINCE DE QUEBEC
AVIS DE CONVOCATION

Messieurs : Frédéric Trépanier, préfet
Marcel Dulude, préfet suppléant
Pierre Beauregard, conseiller
Ferdinand Borremans, conseiller
Pierre Bourbonnais, conseiller
Roger Brouard, conseiller
Julien Bussière, conseiller
Honorius Charbonneau, conseiller
Bernard Gagnon, conseiller
Bertrand Poulin, conseiller
Rosaire St-Germain, conseiller
Wildor Vigeant, conseiller
Claude Voyer, conseiller

Mesdames : Christiane Chadwick, conseillère
Renée Legendre, conseillère

Avis spécial vous est donné, par le soussigné, Pierre Bélanger secrétaire-trésorier, qu'une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au bureau de la municipalité régionale de comté, au 630 rue Richelieu, à Beloeil, jeudi le 5 novembre 1992, à 21 heures, et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

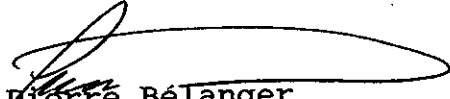
1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 1992
3. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
 - 3.1 Ville de Carignan : règlements numéros 213 et 215
 - 3.2 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement numéro 1517
4. Modifications au Schéma d'Aménagement : projet de règlement numéro 14-4
5. Projet d'entente : Normand Bonneville
6. Firme d'évaluation foncière : municipalités du Code
7. C.L.S.C. : sous-régions socio-sanitaires
8. Correspondance
9. Bordereau des comptes à payer



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

10. Affaires publiques
11. Clôture de la séance


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Donné à Beloeil, ce vingt-sixième jour d'octobre mil neuf
cent quatre-vingt-douze.